

AUSTRALIE

Programme de vacances-travail

DESCRIPTION

Grâce à ce programme, les jeunes Canadiens peuvent voyager en Australie pendant une période ne dépassant pas 12 mois tout en ayant la possibilité de prendre un emploi de temps en temps, selon leurs besoins, pour payer leurs dépenses de voyage.

Généralement, les emplois disponibles relèvent de l'industrie des services ou du secteur agricole. Les participants ne peuvent demeurer plus de trois mois au service du même employeur.

DURÉE DE SÉJOUR

Les visas sont valides pendant un an à compter de la date à laquelle ils sont délivrés. Les demandes de prorogation présentées à partir de l'Australie seront automatiquement refusées.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne (mais il n'est pas nécessaire d'être étudiant);
- posséder un passeport en règle, un billet d'avion aller-retour et suffisamment d'argent pour séjourner en Australie.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Programme de vacances-travail en Australie est accessible à longueur d'année. Ceux qui souhaitent y participer

doivent présenter une demande à cet effet au moins huit semaines avant la date à laquelle ils désirent partir. Pour obtenir un visa, ils doivent s'adresser directement à une mission consulaire ou diplomatique du gouvernement de l'Australie au Canada ou au Programme de vacances-travail (PVT). Voir page 32 du répertoire.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Haut-commissariat pour l'Australie

50, rue O'Connor, bureau 710
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

Tél. : (613) 236-0841

Télécopieur : (613) 236-4376

Consulat général de l'Australie

175, rue Bloor est, bureau 314
Toronto (Ontario)
M4W 3R8

Tél. : (416) 323-1155

Télécopieur : (416) 323-3910

Consulat général de l'Australie

World Trade Centre Office Complex
999, Canada Place, bureau 602
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3E1

Téléphone : (604) 684-1177

Télécopieur : (604) 684-1856

